

N° de l'ordre du jour : 2003-12-02 Acomptes de subvention

- M MERTIAN DE MULLER rapporteur, donne lecture de la délibération.

Compte tenu de la date prévisionnelle de vote du budget de la communauté de communes du Grand Parc, il vous est proposé d'autoriser le versement d'acomptes de subvention de fonctionnement aux organismes ci-après dès le début de l'exercice 2004.

Organisme	Subvention 2003	Acompte 2004
Comité des œuvres sociales des Personnels de la Préfecture et du département des Yvelines	2650,00 €	3000,00 €
Caisse d'entraide (du personnel de la Ville de Versailles)	4500,00 €	1500,00 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire

1. *accorde aux associations ci-après un acompte sur la subvention qui leur sera attribuée au titre de leur fonctionnement pour l'exercice 2004;*
2. *prend toutes les dispositions financières utiles lors de l'établissement du budget primitif 2004.*

Organisme	Subvention 2003	Acompte 2004
Comité des œuvres sociales des Personnels de la Préfecture et du département des Yvelines	2650,00 €	3000,00 €
Caisse d'entraide (du personnel de la Ville de Versailles)	4500,00 €	1500,00 €

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 20 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le président,
Par délégation



Pascal GUEANT
Directeur général des services

